

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Deux, le 13 Octobre,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 6 octobre 2022,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Corinne LEFEBVRE et Sandrine WABLE, et Monsieur Éric GADENNE,
absents excusés.
Monsieur David GUIDE est élu secrétaire de séance.

Objet : Modification de la tarification des séjours colonie

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire et rapporteur du Pôle Finances expose aux membres du Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales, dans le cadre de sa politique d'Aide aux Vacances Enfants, a fait évoluer ses critères d'attribution de l'aide aux familles afin de favoriser le départ en vacances d'un plus grand nombre d'enfants.

Qu'ainsi, l'aide forfaitaire d'un montant de 250 € pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 617, versée sous forme de tickets colonie, est remplacée par un versement direct de :

- 70% du coût du séjour dans la limite de 450 € (pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 450) ;
- 50% du coût du séjour dans la limite de 300 € (pour les familles dont le quotient familial est compris entre 451 et 617).

Que ce nouveau système est neutre pour les familles.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident :

Vote à l'unanimité

- De modifier les modalités de la tarification des séjours colonies, compte tenu des nouvelles modalités de participation de la CAF comme suit :

Séjour Colonie

		Tarif pour un 1er séjour	Aide aux Temps Libre (utilisable pour un séjour)	Aide Municipale si l'enfant participe à un 1er séjour	Prix familles	Tarif pour un 2ème séjour	Aide Municipale si l'enfant participe à un 2ème séjour	Prix familles	Prix Extérieurs
Tranche A 0 à 450	1er enf	874,00 €	450,00 €	374,00 €	50,00 €	874,00 €	774,00 €	100,00 €	380,00 €
	2ème enf								
	3ème enf et +								
Tranche A 451 à 617	1er enf	874,00 €	300,00 €	524,00 €	50,00 €	874,00 €	774,00 €	100,00 €	
	2ème enf								
	3ème enf et +								
Tranche B 618 à 900	1er enf	887,00 €		737,00 €	150,00 €	887,00 €	737,00 €	150,00 €	
	2ème enf								
	3ème enf et +								
Tranche C 901 et plus	1er enf	900,00 €		650,00 €	250,00 €	900,00 €	650,00 €	250,00 €	
	2ème enf								
	3ème enf et +								

Un abattement de 20% est appliqué sur la tarification pour les enfants des élus et des agents de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 18 octobre 2022

Transmis en Sous-Préfecture de Lens le **20 OCT 2022**
AR : 062-216205237-20221020-
del-181022-286-DE
Affiché le **20 OCT 2022**
Certifié exécutoire le **20 OCT 2022**
Le Maire,

Daniel KRUSZKA



Le Maire,

Daniel KRUSZKA